

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

<b>Département de la MAYENNE</b> ----- <b>Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER</b> ----- <b>Commune de BOUCHAMPS LES CRAON</b> ----- <b>Date de la convocation 8 JUIN 2021</b> ----- <b>Date de l'affichage 8 JUIN 2021</b>	<b>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b><u>Etaient présents</u></b> : MM BELLANGER Élise, AUBIER Alexandra, PATERNE Marion, GOGUET Mickaël, GUIOILLIER Anaïs, DELANOË Jean-Claude, DUTERTRE Hélène, BINAUD Fabrice, GAUBERT Jean-Eudes, BELLANGER Gabriel, GUILLOT Philippe  <b><u>Absents excusés</u></b> : Aurélie GONNIER, Paul-Emmanuel JULLIOT, Kévin DÉVILLE <b><u>Pouvoir</u></b> : Mme Aurélie GONNIER a donné pouvoir à Mme Marion PATERNE  <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : M. Philippe GUILLOT	<b>Nombre de conseillers</b>  <i>En exercice</i> → 14  <i>Présents</i> → 11  <i>Votants</i> → 12  <i>quorum</i> → 8
--	---	---

Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le conseil municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes.

**Le compte-rendu de la précédente réunion du 20 mai 2021 est approuvé.**

**La séance est ouverte.**

<b>Liste des Délibérations</b>	
<b>Dcm 2021-06-01</b>	Bureautique - informatique mairie – école : location des copieurs et sauvegarde externe des documents
<b>Dcm 2021-06-02</b>	Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Craon
<b>Dcm 2021-06-03</b>	Vente du bâtiment 1, rue Flandres Dunkerque : nouvelles références cadastrales
<b>Dcm 2021-06-04</b>	Cession du terrain communal rue de la Boissière : nouvelle référence cadastrale

<b>Bureautique - informatique mairie – école</b> : location des copieurs et sauvegarde externe des documents <div style="text-align: right;">Dcm 2021-06-01</div>
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'actuel copieur de l'école n'est plus fonctionnel.

Il est proposé de mettre à disposition de l'école le photocopieur de la mairie. De fait M. GAUBERT propose de louer un nouveau photocopieur pour les besoins du service administratif avec deux options qui s'avèrent nécessaires; le scan en Word, Excel et Pdf Text et une sauvegarde de la bureautique externalisée.

Deux fournisseurs ont été sollicités, l'entreprise TOUILLER avec des tarifs préférentiels de la communauté de communes et l'entreprise DBR.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **12 voix POUR**

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise TOUILLER pour une location trimestrielle de 139 € HT avec une option pour scan en Word, Excel et Pdf Text de 20€ HT/ trimestre ainsi qu'une solution de sauvegarde des données bureautique externalisée de 65 €/trimestre.

### **Arrivée de Mme Anaïs GUIOILLIER à 20 h 40**

**Transfert de la compétence PLU** à la Communauté de Communes du Pays de Craon

Dcm 2021-06-02

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit le transfert automatique aux communautés de communes de la compétence PLU au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf à avoir activé la minorité de blocage des communes (une opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population). En vertu de [la loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire](#) (article 7), ce potentiel transfert de la compétence PLU à l'échelle du Pays de Craon (PLUi) a été reporté au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Pour accompagner la prise de décision et réaliser une étude quant au transfert de la compétence PLUI, la Communauté de communes a organisé plusieurs temps d'échanges entre élus :

- Lors de la commission Aménagement du territoire réunie le 3 novembre 2011, des élus communautaires de la CDC de l'Ernée sont intervenus pour rendre compte de cette prise de compétence et de l'élaboration d'un PLUI dans leur CDC (prise de compétence le 13 octobre 2015 – approbation du PLUI le 25 novembre 2019) . Cette intervention a permis de réaliser un premier document qui présente les points forts et les points de vigilances sur cette prise de compétence.
- Ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 9 Novembre 2020. Au cours de cette conférence des Maires, le document élaboré par rapport à l'expérience de la CDC de l'Ernée a été présenté et a donné lieu à un premier débat.
- Une Assemblée plénière a été organisée le 26 avril 2021 au cours de laquelle le PLUI a été abordé avec
  - o L'intervention de la DDT de Mayenne : aspects réglementaires et techniques
  - o L'intervention de M. Antoine VALPREMIT, Maire de Sacé et 1er VP de Mayenne Communauté en charge de la Stratégie territoriale : retour d'expérience.Ces interventions ont ensuite donné lieu à un débat sur ce transfert de compétence.
- Une Conférence des Maires à laquelle étaient associés les Maires-Adjoints et l'ensemble des conseillers des communes, membres de la CCPC a été organisée le 31 mai 2021 au cours de laquelle Maître François BENECH, Avocat spécialisé en Droit de l'Urbanisme a assuré une présentation à vocation d'information juridique sur le transfert de compétence PLUI. Cette présentation a notamment été établie à partir de 14 questions posées par la CDC du Pays de Craon et par ses communes, membres.

Suite à ces interventions et à ces échanges, il en ressort les points suivants :

- Il apparait prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme. En effet, un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur, l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, cette vision s'articulant au projet de territoire.

Divers sujets restent en effet à étudier, notamment les :

- Financement de cette compétence
  - Moyens humains à consacrer et re-questionnement de l'organisation du service Autorisation Droit des Sols (ADS),
  - Fiscalité de l'urbanisme
  - Définition de l'armature urbaine et de ses polarités, de l'équité territoriale quant à la consommation foncière.
- Il paraît judicieux pour arrêter les grands points de cette collaboration Communes / CCPC de prendre le temps d'élaborer une Charte de Gouvernance de la compétence PLU qui permettrait de répondre aux questions précitées et s'engager en connaissance de cause sur le transfert ou non de la compétence PLU en fin d'année 2021.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) document de planification stratégique adopté en 2011, est en cours d'évaluation. Une révision pourra être envisagée dans les années à venir. Il apparaît opportun de prescrire une révision de ce ScoT concomitamment à une prescription de PLUI dans un souci d'économie budgétaires et de mutualisation des études nécessaires.

Considérant les interventions et les conclusions des débats menés au sein des organes de gouvernance de la CCPC,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour***

***- décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Craon.***

<b>Vente du bâtiment 1, rue Flandres Dunkerque : nouvelles références cadastrales</b> DCM 2021-02-03
---

Vu la délibération n°2021-02-02 du conseil municipal, réuni le 18 Février 2021 relative à la vente de de l'immeuble sis à BOUCHAMPS LES CRAON 1, rue Flandres Dunkerque, au prix de SOIXANTE-DIX MILLES Euros (70 000 €) net vendeur ;

Considérant que suite au bornage réalisé le 3 mai 2021 par le cabinet de géomètre Harry LANGEVIN, pour fixer les limites de la parcelle de terrain située 1, rue Flandres Dunkerque à BOUCHAMPS LES CRAON, cadastré AB n°27 d'une superficie de 9 a 16 ca , avec les propriétés voisines, il convient d'intégrer sur l'acte de vente, une superficie complémentaire de terrain de 6 ca,

le conseil municipal prend acte des modifications de surface à prendre en considérant sur l'acte de vente, à savoir :

- parcelle cadastrée AB n°27 contenant 9 a 16 ca située 1, rue Flandres Dunkerque à BOUCHAMPS LES CRAON
- ajout de la parcelle nouvellement cadastrée ZS n°212 d'une superficie de 6 ca issue du terrain de football, cadastrée ZS n°14 .

**Cession du terrain communal rue de la Boissière : nouvelle référence cadastrale**  
DCM 2021-06-04

Vu la délibération n°2020-11-07 du 12 novembre 2020 relative à l'avis favorable pour la cession à M. Olivier CHRÉTIEN et Mme Reine-Claude LÉPINAY, domiciliés 7, route de la Boissière à BOUCHAMPS LES CRAON, de la parcelle cadastrée ZC n°87 d'une superficie de 802 m<sup>2</sup>, sur laquelle est implanté un hangar,

Considérant le bornage de la parcelle cadastrée ZC n° 87 réalisé le 3 mai 2021 par le cabinet de géomètre Harry LANGEVIN a modifié la superficie et la référence cadastrale de la parcelle ZC n°87,

Le conseil municipal prend acte de la nouvelle référence cadastrale de la parcelle faisant l'objet de la cession à savoir : ZC n°125 d'une superficie de 7 a 92 ca.

**INFORMATIONS**

**Communauté de communes du Pays de Craon : fiches actions pour le C.R.T.E.**  
Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des échanges qu'il a eu avec le Cabinet Artélia au sujet de la réalisation de 3 fiches actions pour la commune de BOUCHAMPS LES CRAON :

- 1° Réhabilitation ou reconstruction de la salle des fêtes
- 2° Création d'un espace Loisirs
- 3° Aménagement des sentiers pédestres

**Diaporama présenté lors du passage du jury de fleurissement le 30 juin 2021**

**Le conseil municipal**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.**